



# Défense européenne

La lettre d'EuroDéfense-France

N°40 – Janvier 2013

Case 44-1 place Joffre, 75007 PARIS SP07- Tel/Fax 01 44 42 42 15 - E-mail : [eurodefense-france@wanadoo.fr](mailto:eurodefense-france@wanadoo.fr)

Directeur de la publication : Jean-Paul Perruche - Rédacteur en chef : Françoise Lépine

## **Technologies de souveraineté**

### **Défis nationaux ou européens ?**

AACHEAr et Eurodéfense France,  
Ecole militaire (Paris),

10 décembre 2012

Ouvrant le séminaire le **général Jean Rannou** a souligné qu'en dépit de multiples manifestations et publications, la question des technologies de souveraineté pose un problème de définition – même en France – et de compréhension malgré les efforts des uns et des autres. Cette difficulté est particulièrement marquée à l'international, les pays ne partageant pas nécessairement les mêmes représentations.

Sans définition, qui plus est commune, comment partager alors les enjeux ? Un effort de pédagogie est donc nécessaire pour engager le dialogue avec les décideurs. Faut-il d'ailleurs parler de base industrielle et technologique de défense ou plutôt de base industrielle et technologique dans une acception plus large, servant les besoins militaires comme civils ?

Introduisant la première table-ronde, M. **Mario Faure** a rappelé un ensemble de définitions. Depuis 1995, le ministère de l'industrie dresse une liste des "technologies clés" qui ont un impact fort sur le développement économique et la compétitivité. Cette liste est révisée tous les 5 ans. Aujourd'hui il y a 85 technologies clés dont beaucoup sont transverses (et donc souvent duales).

On parle aussi de "technologies critiques", qui ne sont pas forcément des technologies clés même si les deux ensembles sont fortement sécants. Ces technologies se distinguent par 3 caractéristiques non cumulatives : elles ont peu ou pas d'alternatives ; peu d'acteurs les maîtrisent ; elles sont fortement transversales.

Enfin les "technologies souveraines" ou de souveraineté, ensemble souvent sécant avec les deux précédents, assurent la disponibilité des équipements indispensables à l'autonomie stratégique.

Suite page 5

## **EDITORIAL**

### **LA DEFENSE AU MENU DE LA POLITIQUE EUROPEENNE EN 2013 !**

Pour la première fois depuis 2008, le relevé de conclusions du Conseil Européen des 13 et 14 décembre 2012 traite de questions touchant à la défense. Il exprime une volonté de faire progresser la PSDC et mentionne trois objectifs : augmenter l'efficacité, la visibilité et l'impact de la PSDC, renforcer le développement des capacités en matière de défense et renforcer l'industrie européenne de la défense. Des échéances sont fixées pour mesurer les progrès accomplis ; en septembre 2013 un état d'avancement sera fourni en préparation du Conseil européen de décembre qui devrait fixer de nouveaux objectifs à la PSDC.

Après les déceptions et les déconvenues des années post-Lisbonne (2008) : la difficile mise en marche du SEAE, le raté du printemps libyen début 2011 et la pusillanimité des groupements tactiques, les recommandations du dernier Conseil européen constituent une heureuse surprise qui illustre au minimum un retour d'intérêt des Chefs d'Etat européens pour l'Europe de la Défense. Ce revirement s'explique d'abord par les nouvelles orientations stratégiques américaines qui font la part moins belle à la défense de l'Europe et qui appellent les alliés européens à prendre leur part de responsabilité dans leur propre sécurité, mais aussi par l'inquiétant déclin des capacités militaires nationales des pays européens sur fond de coupes budgétaires répétées depuis la fin de la guerre froide.

Nécessité fait loi et l'on ne peut que se réjouir de ce réveil à condition qu'il soit salutaire. Or il ne le sera que si les véritables questions sont enfin posées et notamment celle du niveau de solidarité entre nos Etats. L'UE a-t-elle pour ambition de n'être qu'un regroupement de nations juxtaposées, privilégiant le court terme, et ne cherchant que la satisfaction de leurs intérêts égoïstes ou a-t-elle pour finalité de devenir une entité politique intégrée de taille mondiale, redonnant à ses Etats membres la possibilité d'exercer ensemble la puissance et l'influence qu'ils ne peuvent plus exercer individuellement ? La réponse à cette question conditionnera la manière dont les pays européens devront exercer leur responsabilité de défense: dans le premier cas, faute de moyens suffisants ils ne pourront que déléguer leur sécurité à d'autres (Etats-Unis ?), dans le second, ils devront exercer cette responsabilité ensemble et donc s'organiser pour mettre sur pied une véritable Europe de la défense.

En complément de cette question centrale, deux autres sujets devront être traités avec un haut degré de priorité : la démocratisation du processus de construction d'une défense européenne par une information et une implication efficaces des citoyens, et la mise en synergie des démarches communautaire et intergouvernementale dans le domaine de la défense.

A l'aube de cette nouvelle année charnière pour l'Europe de la défense, je forme des vœux pour que ces enjeux soient au cœur des débats ; EuroDéfense-France s'emploiera à y contribuer par l'engagement déterminé et dévoué de ses membres auxquels je souhaite une excellente année 2013.

GCA (2S) Jean Paul Perruche  
Président d'EuroDéfense-France

**Développement de la PSDC**  
**Groupe de Travail Européen n°16**

*Le Conseil des EuroDéfense a confié au GTE 16 le mandat de proposer des solutions innovantes pour atteindre l'objectif de la PSDC et pour mettre en œuvre les outils mis à disposition de l'Union européenne par le Traité de Lisbonne. Constatant l'absence d'initiative au sein du Conseil européen à ce propos, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la Coopération Structurée Permanente (CSP), les membres du Groupe de travail ont proposé de faire appel à un processus intergouvernemental, en s'inspirant de la méthode préconisée récemment dans le domaine économique et budgétaire. En fait, l'idée selon laquelle un groupe de pays, particulièrement motivés pour aller dans le sens d'une meilleure efficacité opérationnelle et industrielle de l'Union européenne, pourrait prendre une telle initiative multilatérale est conforme à l'esprit du Traité de Lisbonne.*

*Il pourrait revenir notamment aux pays du triangle de Weimar élargi de lancer une telle démarche et d'y faire adhérer le plus grand nombre d'Etats membres.*

*C'est dans cet espoir que la lettre ci-dessous, signée du Président en exercice d'EURODEFENSE, a été envoyée au Président Van Rompuy et aux instances dirigeantes de l'Union européenne*

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, EURODEFENSE est un réseau d'associations qui couvre treize pays de l'Union européenne. Son objectif est de mettre en lumière les facteurs géopolitiques et géostratégiques susceptibles de permettre à l'Europe de jouer le rôle qui doit lui revenir du fait de son poids économique et culturel. Fort de l'expérience et de la notoriété de ses membres, EURODEFENSE constitue en fait une force de proposition compétente au service des Institutions européennes. C'est à ce titre que nous vous faisons parvenir ce courrier dont copie sera adressée au Président de la Commission européenne, à la Haute représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité et au Président de la sous-commission Sécurité et Défense du Parlement européen.

Vous avez la lourde tâche d'obtenir au sein du Conseil européen le consensus des 27 Etats membres sur les difficiles questions posées par la crise actuelle. L'économie et la dette publique des Etats membres sont bien sûr au cœur de la problématique de l'avenir de l'Union. Le domaine de la défense et de la sécurité n'en constitue pas moins un sujet d'importance pour le continent européen ; il mérite toute l'attention du Conseil européen et pourrait faire l'objet d'un point de l'ordre du jour de sa prochaine réunion des 13 et 14 décembre prochains.

Le Traité de Lisbonne a ouvert la porte à des progrès significatifs en matière de défense et de sécurité. Que cela soit dans le domaine de la coopération opérationnelle, renforcée ou structurée permanente, ou qu'il s'agisse de préparation de l'avenir technologique et industriel, les dispositions du Traité constituent des outils susceptibles de rendre la Politique de sécurité et de défense commune plus crédible et plus efficace.

Or, à ce jour, la plupart de ces dispositions restent malheureusement inexploitées et leur mise en œuvre n'a pas encore été initiée au sein du Conseil européen plusieurs années après la ratification du Traité.

C'est la raison pour laquelle EURODEFENSE se permet de faire une proposition, que l'on pourrait qualifier d'innovante : pourquoi ne pas tenter de satisfaire aux exigences du Traité de Lisbonne en s'inspirant du processus intergouvernemental qui a présidé à la mise au point du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance en matière économique ?

EURODEFENSE est convaincue qu'il est absolument nécessaire de définir une politique extérieure commune de l'Union européenne. Lorsque, dans le cadre de cette politique, l'Union préconise une opération militaire, elle doit pouvoir disposer des moyens nécessaires pour la mener à bien. Une telle opération, fondée sur une approche globale, doit reposer sur un outil militaire adapté, comportant notamment une structure permanente de commandement.

Si un consensus ne peut être obtenu au sein du Conseil sur la définition d'une politique commune et de l'outil militaire nécessaire pour la concrétiser, il y aurait lieu, nous semble-t-il, d'adopter un processus intergouvernemental sur la base d'un groupe de pays volontaires, ainsi du reste que le Traité de Lisbonne le prévoit pour le lancement de la Coopération structurée permanente.

Un tel processus intergouvernemental s'inspirerait en fait de celui utilisé récemment dans le domaine économique et financier. Sa mise en œuvre resterait conforme à l'esprit du Traité de Lisbonne et permettrait vraisemblablement de surmonter les réticences qui ont jusqu'à présent ralenti les opportunités de progrès dans ce domaine.

Monsieur le Président, la suggestion qu'EURODEFENSE se permet de vous présenter est à la mesure des enjeux de la Politique de sécurité et de défense commune. Nous espérons que vous voudrez bien y porter attention.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Arturo Fernández Alvarez  
Président d'EuroDéfense-España  
Président en exercice d'EURODEFENSE

**11<sup>ème</sup> Congrès de Berlin SUR  
LA SECURITE ET LA DEFENSE EUROPEENNE  
le 27 novembre 2012**

**Denis Verret**, membre du Bureau d'Eurodéfense-France, a participé au panel : « *Gestion de crise au titre de l'Union Européenne : responsabilités nationales versus besoins communs* ». Voici son intervention.

« Cette 11<sup>ème</sup> Conférence sur la Sécurité de Berlin (comme le sujet de ce panel) vient à point nommé, à la veille du Sommet de l'Union européenne de décembre 2012. En effet, ce Sommet est censé charger le Conseil Européen de décembre 2013 de confirmer nos ambitions en matière de Politique Européenne Commune de Sécurité et de Défense, notamment en termes de priorités stratégiques, mais aussi de compétitivité de l'industrie européenne, qu'il s'agit de renforcer.

Le sous- titre même de notre panel : « *responsabilités nationales versus besoins communs* » pour les gestions de crise par l'UE m'amène à interpeler le mot même de « *versus* » : il n'existe plus en Europe d'hypothèse ou de ressource disponible pour imaginer une gestion de crise significative conduite durablement à une échelle exclusivement nationale. En conséquence, les responsabilités nationales doivent se conjuguer (et non pas s'opposer) dans des besoins communs.

- Le champ de la gestion de crise se situe bien au cœur des futures opérations de l'OTAN ou civilo-militaires de l'UE. En effet, l'hypothèse du recours à la défense collective de l'Otan (sans parler même de la dissuasion nucléaire) est heureusement extrêmement limitée ;

- l'approche en cause ne peut se concevoir qu'étendue (*comprehensive* en anglais) et inclusive, c'est-à-dire économique, civile et militaire. A cet égard, l'Europe, avec son *soft power* et son expérience de faiseur de paix en son propre sein (Cf son Prix Nobel de la Paix) est bien positionnée ;

- les capacités de l'OTAN ne sont pas la seule réponse possible, ne serait-ce que parce que les Etats-Unis ne sont plus disposés à garantir leur engagement et leur support à toute opération que l'Europe pourrait juger nécessaire de mener, moyennant mandat des Nations-Unies.

Cette évolution vers une Europe davantage autonome en matière de gestion de crise a, à mon sens, six implications :

- 1) L'Europe doit construire avec de nouveaux programmes et le *pooling and sharing*, les capacités nécessaires de gestion de crise : or les carences capacitaires sont nombreuses et bien connues :
  - > information, surveillance et reconnaissance : l'Europe doit développer ses capacités spatiales, se doter de ses propres drones, renforcer ses moyens de patrouille et surveillance maritimes ;
  - > mobilité : capacités de transport et de ravitaillement, disposition des hélicoptères voulus ;
  - > capacité de frappe, pour ne pas dépendre des Américains et de leurs propres contingences ;
- 2) L'Europe doit développer l'interopérabilité, les standards communs, la formation et l'entraînement communs ;
- 3) L'Europe doit disposer d'un Centre stratégique d'analyse, de réflexion et d'anticipation ;
- 4) L'Europe doit se doter d'une structure civilo-militaire de planification et de conduite des opérations ;
- 5) L'Europe doit édifier ses propres règles garantissant la sécurité d'approvisionnement des équipements, mais aussi des capacités opérationnelles mises en commun. Elle ne peut plus se retrouver impotente ou handicapée du fait de tel ou tel « *caveat* », imposé par un ou l'autre des membres de l'UE, alors que d'autres pays européens sont décidés à intervenir dans une opération de gestion de crise, sous mandat des Nations-Unis ;
- 6) L'Europe doit développer son industrie de souveraineté, par nature duale, c'est-à-dire couvrant le spectre complet des segments d'activités commerciaux, spatiaux, de défense et de sécurité ; ne soyons pas candides ! nos intérêts industriels stratégiques sont en compétition frontale avec ceux des Américains dans cette industrie de souveraineté en particulier. La compétitivité à long terme de notre industrie de souveraineté doit se nourrir ab initio sur la R&T en commun et sur les programmes en coopération, ce qui permettra de nouvelles consolidations et in fine les intégrations nécessaires de notre base industrielle.

La mise en place de ces six éléments fondera les bases politiques, opérationnelles, technologiques et industrielles d'une capacité européenne autonome de gestion de crise ».

## **Propositions du Conseil européen pour l'avenir de la PSDC**

Le Conseil européen a décidé de lancer des travaux sur le développement de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE et reviendra sur cette question en décembre 2013. Voici les points qui seront principalement développés.

### **Politique de sécurité et de défense commune**

20. Le Conseil européen rappelle ses conclusions de décembre 2008 et note que, dans un monde en mutation, l'Union européenne est appelée à assumer des responsabilités accrues en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, afin de garantir la sécurité de ses citoyens et la promotion de ses intérêts.
21. À cet égard, le Conseil européen reste déterminé à renforcer l'efficacité de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) en tant que contribution concrète de l'UE à la gestion de crises internationales. L'UE joue un rôle important dans son voisinage et dans le monde. Le Conseil européen rappelle que les missions et opérations relevant de la PSDC constituent un élément essentiel de l'approche globale de l'UE à l'égard de régions de crise, telles que les Balkans occidentaux, la Corne de l'Afrique, le Proche-Orient, le Sahel, l'Afghanistan et le Caucase du Sud, et il demeure résolu à améliorer leur efficacité sur le plan opérationnel. Il rappelle aussi que les missions et opérations relevant de la PSDC devraient être menées en étroite coopération avec d'autres acteurs internationaux concernés, tels que les Nations unies, l'OTAN, l'OSCE et l'Union africaine, ainsi que des pays partenaires, en fonction des besoins propres à chaque situation. Le renforcement de la coopération avec les partenaires intéressés dans le voisinage de l'Europe revêt une importance particulière à cet égard.
22. Pour que les responsabilités en matière de sécurité puissent être assumées, le Conseil européen insiste sur le fait que les États membres de l'UE doivent être prêts à fournir des capacités tournées vers l'avenir, à la fois dans le domaine civil et dans le domaine de la défense. Le Conseil européen souligne que les contraintes financières actuelles mettent en évidence la nécessité urgente de renforcer la coopération européenne afin de développer les capacités militaires et de combler les lacunes critiques, y compris celles recensées lors d'opérations récentes. Il met aussi l'accent sur les avantages qu'une telle coopération peut avoir pour l'emploi, la croissance, l'innovation et la compétitivité industrielle dans l'Union européenne.
23. Le Conseil européen invite la Haute Représentante, notamment au travers du Service européen pour l'action extérieure et de l'Agence européenne de défense, ainsi que la Commission, agissant tous dans le cadre de leurs compétences respectives et coopérant étroitement le cas échéant, à élaborer de nouvelles propositions et actions visant à renforcer la PSDC et à améliorer la disponibilité des capacités civiles et militaires requises, et à faire rapport, au plus tard en septembre 2013, dans la perspective du Conseil européen de décembre 2013, sur les initiatives prises en la matière. Les États membres seront étroitement associés aux travaux tout au long de ce processus.
24. À cette fin, le Conseil européen insiste notamment sur les questions suivantes :
  - Augmenter l'efficacité, la visibilité et l'impact de la PSDC**
    - en poursuivant le développement d'une approche globale en matière de prévention des conflits, de gestion des crises et de stabilisation, y compris par un renforcement de la capacité à répondre à de nouveaux défis en matière de sécurité;
    - en renforçant la capacité de l'UE à déployer de manière rapide et efficace les capacités et le personnel civils et militaires appropriés, et ce dans tout l'éventail des actions en matière de gestion des crises.
  - Renforcer le développement des capacités en matière de défense**
    - en recensant les doubles emplois actuels et les lacunes en matière de capacités, et en établissant un ordre de priorité pour les besoins futurs dans le domaine des capacités civiles et militaires européennes;
    - en facilitant une coopération européenne plus systématique et à long terme en matière de défense, y compris par le recours à la mutualisation et au partage des capacités militaires; et, à cet égard, en envisageant de manière systématique une coopération en amont dans le cadre de la planification effectuée par les États membres en matière de défense nationale;
    - en facilitant les synergies entre les initiatives sur le plan bilatéral, sous-régional, européen et multilatéral, y compris l'initiative de l'UE portant sur la mutualisation et le partage et celle de l'OTAN portant sur la défense intelligente.
  - Renforcer l'industrie européenne de la défense**
    - en développant une base industrielle et technologique de défense européenne qui soit plus intégrée, plus durable, plus innovante et plus compétitive;
    - en créant des synergies accrues entre les aspects civils et militaires de la recherche et du développement; en œuvrant, notamment par la mise en œuvre effective des directives relatives aux marchés publics et aux transferts intracommunautaires, au bon fonctionnement d'un marché de la défense, ouvert aux PME et bénéficiant de leurs contributions.
25. Le Conseil européen fera le point, en décembre 2013, des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, évaluera la situation et, sur la base de recommandations de son président, fournira des orientations, notamment par la fixation de priorités et d'échéances, en vue d'assurer l'efficacité des efforts que déploie l'UE pour permettre à l'Europe de s'acquitter de ses responsabilités en matière de sécurité.



## **Une stratégie européenne pour l'arctique**

Ce début d'année est l'occasion pour EuroDéfense-France de lancer de nouveaux projets visant à promouvoir une action toujours plus concertée de l'Union dans des domaines stratégiques pour le présent et pour l'avenir.

Ainsi, dans le cadre de ses activités de recherche, notre association a décidé de mettre en place un nouveau groupe de réflexion portant sur la définition d'une stratégie européenne pour l'arctique.

En raison du réchauffement climatique, l'enjeu géopolitique de cette région prend de plus en plus d'importance. Dans ce nouveau contexte, l'Union européenne se doit de s'y imposer comme un acteur incontournable afin d'y défendre ses intérêts politiques et économiques. Le groupe de réflexion se devra de circonscrire les enjeux de cette région et de proposer un plan d'action pour l'Union.

Si ce projet vous intéresse, nous vous invitons à nous rejoindre en vous faisant connaître auprès d'Aurélien Seguin ou de la Délégation d'EuroDéfense-France (aurel.seguin@gmail.com & eurodefense-France@wanadoo.fr).

### **EuroDéfense-France Délégation**

Commissaire- colonel  
Claude Thérét -  
Marie Laure Damas  
**Tél/Fax : 01 44 42 42 15**

**Adresse postale :**  
EuroDéfense-France -  
Case 44 - 1, place Joffre -  
75700 PARIS SP 07

**Courriel :** [eurodefense-france@wanadoo.fr](mailto:eurodefense-france@wanadoo.fr)

## **TECHNOLOGIES DE SOUVERAINETE**

### **Défis nationaux ou européens ?**

AACHEAr et Eurodéfense France, Ecole militaire (Paris), 10 décembre 2012

*Suite de la page 1*

Ces définitions ont fondé la distinction entre les "3 cercles" du Livre Blanc, en matière de maîtrise et de disponibilité selon les domaines jugés souverains. Ceci explique leur caractère relatif et contingent à une vision française de la défense. Le nucléaire est ainsi une technologie souveraine pour la France et non pour l'Allemagne.

La maîtrise de ces différentes technologies passe par l'activité d'une base industrielle (BITD) qui en assure, pour l'essentiel, le développement et la mise en œuvre. BITD et souveraineté technologique vont donc de pair. Cette relation rend assez vaine certaines tentatives de distinction entre une stratégie d'acquisition des équipements de défense indépendante d'une stratégie relative au maintien et au développement de la BITD française. L'exportation étant indispensable à la pérennité de la BITD et le caractère exportable d'un équipement étant fortement lié à son utilisation par les armées françaises, le lien acquisition/BITD est incontournable.

Comment se préparer à long terme ? L'IGA Alain Crémieux a souligné qu'à très long terme (>50 ans), la défense peut être transformée par : des révolutions scientifiques, mais elles sont très rares et non-prévisibles (armes à feu, nucléaire), des évolutions rapides provoquant des ruptures (découvertes fondamentales) et des améliorations incrémentales (ex. canons depuis le 15<sup>ème</sup> siècle). Si la période 1925-1975 a été marquée par des transformations radicales, il n'y a eu aucune découverte scientifique majeure depuis 50 ans, hormis la découverte de l'ADN mais la biologie n'a pas beaucoup d'applications dans la défense pour le moment. Ceci laisse à penser que l'art de la guerre ne devrait pas connaître de rupture technologique majeure au cours du 21<sup>ème</sup> siècle. Cependant des évolutions importantes des équipements sont envisageables (et certainement plus prévisibles) par combinaison des connaissances actuelles.

Présentant les travaux de l'AAAF<sup>1</sup> sur la défense anti-missiles balistiques pour illustrer la difficulté de préparation de la défense, M. **Luc Dini** a souligné la complexité d'une réponse adaptée face à une telle menace du fait de l'étendue des technologies impliquées. Il s'agit d'une capacité exigeante (temps de réaction, manœuvrabilité,...), qui tire vers le haut les savoir-faire. Il est donc important d'abord d'achever pour 2020 les capacités actuelles pour lesquelles des investissements très importants ont été consentis, comme pour la couche basse antimissile terrestre (SAMPT, Aster et radars multifonctions associés).

En effet, ceci impacte des enjeux importants et immédiats tels que la crédibilité de nos forces autonomes et intégrées (ex. déploiement avec l'OTAN comme le Patriot), la coopération (crédibilité de nos technologies) et l'exportation, clé du retour sur investissement pour les milliards déjà investis et donc pour les investissements à venir.

Parallèlement, il faut avancer sur les moyens de surveillance stratégique (alerte radar et satellitaire) et préparer par la R&D les briques technologiques permettant l'extension vers le haut, après 2020, des capacités couche basse déployées en validant les concepts au moyen de démonstrateurs technologiques (intercepteur, technologie radar, "kill vehicle") pour être prêt à apporter des solutions pour la France en coopération et pour l'exportation.

L'IGA Philippe Roger a rappelé la spécificité de l'industrie de défense. Dans ce domaine de forte intensité en R&D, les entreprises ne peuvent s'engager dans des investissements risqués de long terme car le marché est imprévisible. Ceci conduit l'Etat, seul client, à prendre en charge le financement de la R&D soit en confiant le travail à des entreprises, soit en utilisant un arsenal. Cela conduit aussi à la constitution progressive de monopoles, chaque compétition amenant le ou les perdants à quitter le domaine faute de pouvoir autofinancer le maintien de leurs compétences. La situation actuelle est doublement dangereuse. D'abord, en période de disette budgétaire, la R&D de défense est la première ciblée dans les arbitrages. Ensuite, la logique adoptée sous la pression libérale de la Commission européenne (directive marchés publics de défense et de sécurité imposant la mise en concurrence de la R&D, sauf pour les programmes en coopération) n'est pas compatible avec la logique, actuellement purement nationale, de financement de la R&D – logique basée sur la recherche d'indépendance nationale ou partagée.

Remettant explicitement en cause l'acceptabilité du financement national de la R&D, cette logique va progressivement le tarir – les budgets correspondants venant des budgets nationaux. Cette approche risque de s'étendre aux programmes en coopération, alors que la directive vise à les favoriser. En effet, la notion d'indépendance nationale étant combattue, la notion d'indépendance partagée qui en est une modalité d'application le sera aussi ; or ces deux notions n'ont pas encore été remplacées par une notion d'indépendance européenne. En pratique, c'est un alignement sur la position d'importateur de matériel américain, déjà choisie par de nombreux Européens, qu'il faut craindre.

Revenant sur la question des définitions dans son "keynote speech", l'IGA Robert Ranquet a souligné que la notion de souveraineté présente certaines spécificités françaises.

Les Etats-Unis parlent de sécurité nationale, d'intérêts nationaux et de leadership américain, s'appuyant sur une BITD. La notion de technologie critique s'applique avant tout à la lutte contre la prolifération et au contrôle des exportations

*Suite et fin page 6*

. La notion de souveraineté est présente au Royaume-Uni. Elle se définit d'abord par un avantage opérationnel, ensuite par une liberté d'action. Il faut toutefois noter que les Britanniques s'attachent plus à l'accès aux technologies qu'à leur maîtrise par un contrôle direct. Quant à la France, la notion de souveraineté apparaît moins présente que nous ne pourrions le croire. Les livres blancs successifs préfèrent parler d'indépendance et d'autonomie stratégique. La notion de souveraineté semble davantage mise en avant par la communauté technico-industrielle.

Dans ces 3 pays, l'effort de R&D de défense est lié à l'objectif d'indépendance, mais pas seulement. Il faut cependant constater un rendement décroissant de cet effort. Les Etats-Unis ont ainsi dépensé plus pour la lutte contre les IED que pour le programme Manhattan ! Alors que des pays comme la Chine ou la Turquie rattrapent les Occidentaux au prix d'un effort de R&D proportionnellement limité. Le rattrapage des pays à la frontière technologique par les puissances émergentes apparaît ainsi inéluctable sauf si l'apparition de nouvelles technologies vient rebattre les cartes.

Ouvrant la deuxième table-ronde, M. **Jean-Charles Boulat** a souligné la nécessité de définir les spécificités des technologies de défense et le nécessaire lien avec le domaine régalién pour prévenir toutes velléités des institutions européennes de leur appliquer des règles indifférenciées.

A ce titre, il a rappelé que la Commission européenne avait mis en place une *Task Force Defence* chargée de s'intéresser au secteur de la défense et qu'elle prévoyait de publier mi-2013 une Communication qui pourrait comporter notamment des propositions en matière de R&T, de contrôle d'actifs stratégiques dans l'UE, de transferts de technologies,...

Il a aussi précisé que ces orientations allaient probablement être confirmées lors du Conseil européen des 13 et 14 décembre 2012 et que le Conseil européen de décembre 2013 aurait pour mission d'approuver le contenu de cette Communication.

Y a-t-il cependant une spécificité ? M. **Renaud Bellais** a rappelé la complémentarité entre R&D de défense et civile. Du fait des attentes particulières des clients de défense, un recours aux technologies civiles ne saurait être satisfaisant. De plus, la défense couvre des domaines technologiques qui sont peu ou pas explorés par le civil, ce qui conduit à une complémentarité à moyen et long terme avec des retombées économiques et sociales importantes. Un financement est donc utile.

Le danger aujourd'hui est double. Du fait de la raréfaction des crédits, la défense tend à se focaliser sur les projets de R&D les plus proches des capacités actuelles et néglige la veille qui permet pourtant d'éviter des surprises stratégiques. De plus, le retour sur investissement de la R&D n'est pas linéaire avec le niveau d'effort : la baisse des dépenses peut entraîner une perte par paliers des compétences, tout en donnant l'illusion de toujours être à la pointe. Le risque de décrochage est donc important.

En Europe, la mutualisation semble être la seule voie pour préserver le leadership technologique européen. Cependant les Etats ont des difficultés à travailler de concert, comme le souligne la faible part des dépenses de R&T réalisées en coopération. La constitution de "centres d'excellence" à la bonne échelle, celle de l'Europe, peut s'appuyer sur une action des entreprises soutenue par les Etats, par exemple dans l'esprit du Traité de Lancaster House. Seule la constitution de tels centres peut permettre de densifier les efforts pour atteindre le seuil nécessaire pour rester à la pointe de la technologie. Parmi les modèles hors défense, l'approche retenue par l'ESA pourrait contribuer à alimenter les réflexions sur la gestion européenne de la R&D de défense.

Maintenir une maîtrise des technologies ne saurait se limiter à un effort de R&D, a rappelé **Jean-Bernard Paul**. Il est nécessaire de maintenir une capacité complète qui va de la recherche à la production. Ceci passe par une rationalisation des efforts et des moyens à une échelle appropriée qui dépasse l'approche purement nationale. Il est donc important d'aller vers une spécialisation des capacités à l'échelle européenne, avec un principe de co-localisation de la R&D et de la production, ce qui demande des sacrifices consentis et une interdépendance acceptée par les Etats.

Jean-Bernard Paul a rappelé 3 points à souligner avec la Commission européenne. Toute évolution du cadre de régulation de l'armement à l'échelle européenne doit promouvoir l'autonomie stratégique de l'Union ; ceci nécessite de renforcer une BITD véritablement européenne dans son implantation ; et il n'y aura pas de BITD réellement européenne sans outils spécifiques de financement de la R&D à l'échelle de l'Union associés à une démarche capacitaire.

Analysant spécifiquement la coopération franco-britannique, **Olivier Martin** a rappelé que la difficulté quand nous parlons de technologies de souveraineté est d'identifier les capacités opérationnelles et les technologies associées. Il s'agit in fine d'un choix régalién, comme c'est le cas pour les missiles en France et au Royaume-Uni. Cette communauté d'intérêts explique pourquoi le projet "One MBDA" peut se mettre en place et pourquoi il n'a pas été possible, pour le moment, d'y associer d'autres pays.

Ce projet souligne l'importance d'une logique de filière et d'un dialogue entre l'industriel, les armées et les services d'acquisition pour harmoniser les besoins et favoriser une spécialisation transmanche. Ayant établi une feuille de route technologique, la France, le Royaume-Uni et MBDA ont pu identifier 12 centres d'excellence dont la mise en place améliore les solutions technologiques et industrielles :

- Des centres purement nationaux, pleinement souverains, ne pouvant conduire à un partage (ex. armes à effets dirigés au Royaume-Uni, statoréacteur en France)
- Des centres fédérés, partageant des compétences, s'appuyant sur des outils et des processus communs et permettant un lissage de la charge de part et d'autre de la Manche (ex. développements logiciels)
- Des centres spécialisés, co-localisant R&D et production, conduisant à une interdépendance entre la France et le Royaume-Uni (ex. actionneurs de gouverne au Royaume-Uni, calculateurs en France)

Ceci n'a été possible que parce que les deux Etats prévoient de signer en parallèle des accords garantissant un accès réciproque, une sécurité d'approvisionnement, une harmonisation des politiques de contrôle export, de protection et partage des droits de propriété intellectuelle,.... Cependant de telles réorganisations transnationales seront difficiles à mettre en œuvre sans lancement de nouveaux programmes en coopération.

Revenant sur une possible régulation européenne en devenant au travers d'un "Paquet Défense 2", **IIGA Philippe Roger** a insisté sur une double nécessité :

- éviter une mise en concurrence de la R&T de défense ;
- créer un cadre permettant le partenariat entre les Etats et les industriels qui sont déjà ou que la compétition amènera à être en monopole, à l'instar du modèle MBDA au Royaume-Uni.

Il a souligné avec force la nécessité de proposer à Bruxelles, et cela par un lobbying de plusieurs années, la création d'une ligne "défense" dans le budget communautaire, permettant de créer un outil de financement européen adapté pour la R&D de défense, de financer une partie des co-développements issus de l'AED et de couvrir le mécanisme Athena et tout autre financement d'interventions extérieures.

Dans sa conclusion du séminaire, le **général Jean-Paul Perruche** a souligné la nécessité de discuter avec les pays partenaires de la France des notions de souveraineté et d'indépendance pour pouvoir construire des approches communes. Un effort de pédagogie est donc nécessaire, ce qui appelle d'autres réflexions pour l'AACHEAr et pour Eurodéfense-France qui pourraient prendre des formes comparables à celles de ce séminaire.